## Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

## selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

## Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des plèces demandées, à l'attention du préfet de voire département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique résponsable conformement à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas pas cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision inolivée au régard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réalisér l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Questions generales	
Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Rennes Métropole	

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	(OU) non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la dermande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif;	(QV) non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	Oul-@ii
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des éaux pluviales et de ruissellement jorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	Oul-((in)

Caractéristiques des zonages et contexte  1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement?  Quelle est la date d'approbation du précédent zonage? 2011  Si out, veuillez joi cartes de zonage existantes;  Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre?  1. Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)  La territoire est-li couvert par un ou plusieurs document (s) d'urbanisme?  St PLUI, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte):  Carte communa Non  Plusieurs i précident de la démarche?  1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une établoration/révision/modification du document d'urbanisme et le (s) zonage (s) prévu(s) (trakement des questions assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation):  2. Le territoire est-li couvert par un ou plusieurs document d'urbanisme?  Authoritérision/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une établoration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une établoration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une établoration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une établoration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une établoration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une établoration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une établoration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une etabloration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une etabloration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une etabloration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une etabloration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une etabloration/révision/m	Voir documents joints précédement voir couniers de rollicitation	
1. Lest ce une révision/modification de zonages d'assainissement?  Quelle est la date d'approbation du précédent zonage?  Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre?  1. Quel est le territoire concerné ?(joindre une carte du périmètre)  2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?  Si PLUI, précisér le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte):  Carte communa Non  Plusieurs in mont l'approbation du des document(s) exterint(s)?  2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?  Si PLUI, précisér le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte):  Carte communa Non  Plusieurs in mont l'approbation d'approbation d'existe menée en paralièle d'une étatuoration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une étatuoration/révision/modification du document d'urbanisme ?  Apprile l'approbation d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (tratement des questions assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation,):  2. Le(s) PLUI/PLU/carte communale, en vigueur, font/falt-il(elle) ou ont/a-t-il(eile) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?¹  2. Le(s) PLUI/PLU/carte communale, en vigueur, font/falt-il(elle) ou ont/a-t-il(eile) fait l'objet cartes de cas par cas a l'urbanisme et les ouvertures à l'urbanisation,)		
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?   Zo 1   Si oui, veuillez joi cartes de zonage existantes ;   Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-ellés s'étendre ?   (Environ en Ira)   1. Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)	15 6	
Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre?  1. Quel est le territoire concemé ?(joindre une carte du périmètre)  2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?  51 PLUI, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte):  Carte communa Non  Plusieurs :  Carte communa Non  P		
2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?  Si PLUI, prédiser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :  Carte communa Non Plusieurs inside d'approbation du/des document(s) existant(s) ? Vui ZoM  Si le(s) document(s) est/sont en cours d'étaboration (évisible) modification, quel est l'état d'avancement de la démarche? De un hon el clument modification, quel est l'état d'avancement de la démarche? De un hon el clument modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une étaboration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une étaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?  Oui non  2. Le(s) PLUI/PLU/carte communale, en vigueur, lont/lait-li(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?¹  2. Le(s) PLUI/PLU/carte communale, en vigueur, lont/lait-li(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?¹  3. Des études techniques (type: schéma directeur d'assainissement², étude sur les eaux		
Si PLUI, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte):  Quelle est la date d'approbation dukles document(s) existant(s)?  Si le s) document(s) est sont en cours d'élaboration (révisible) modification, quel est l'état d'avancement de la démarche?  1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme?  Oul non  Quelle est la date d'approbation dukles document(s) existant(s)?  Aut ZoM  Plusieurs industrialisment d'urbanisment en parallèle d'une élaboration/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme?  Oul non  2. Le (s) PLUI/PLU/carte communale, en vigueur, lont/lalt-li(elle) ou ont/a-t-li(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale?  Oui non		
1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en paralièle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?  pliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (trattement des questions issainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation,):  2. Le(s) PLUI/PLU/carte communale, en vigueur, font/falt-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?  3. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement², étude sur les eaux	Julia	
2.Le(s) PLUI/PLU/carte communale, en vigueur, font/falt-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?  3.Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement², étude sur les eaux		
d'une évaluation environnementale ?¹ cas par cas  3.Des études techniques (type: schéma directour d'assainissement², étude sur les eaux  Oui (non)		
	men au	
propositions de zonages ?		
éciser ces éludes ;	4	

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

## Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

4. Étes-vous întégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y

Oui fron

Selon le décret nº2012-995 du 23 muit 2012 relutif à l'évuluation environnementale des documents d'urbanisme

Attention : a ne pas confondre avec le schema d'assaintssement selon l'article L2224-8 du CGCL

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
compris certains lacs)?	
5.Est-ce que le territoire de votre collectivité dispase ou est limitrophe d'una commune disposant :  d'une zone de baignade ? dans ce cas un profit de baignade a t il été réalisé ?  d'une zone conchylicole ?  d'une zone de montagne ?  d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/élolgné) d'alimentation en eau potable ?  d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	Oui - fon limitrophe Oui non - limitrophe
Préciser lesquels: (Joindre éventuellement une cartographie) PPRI: Buroin Versent de le Sericle	
1.Le territoire dispose-t-il :  de cours d'eau de première catégorie piscicole ?  de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	Qui - Gin Gui non
Préciser lesqueis: (joindre éventuellement une cartographie)  L214-17/liste 2 Susqu'au pont de la D39	>
1. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que:  Natura 2000 ?  ZNIEFF1 ?  Zone humide ?  Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, comidors) ?  Présence connue d'espèces protégées ?  Présence de nappe phréatique sensible ?	Oid - (iii) Oid - non Oud - non Oud - non
réciser lesquelles ; (Joindre éventuellement une cartographie)	and a second second
Nova Jueces Journes Arciedement	
1. Qu'el est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais )³ des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?  Nom de la (des) Masse(s) d'eau superficielle (TSE	hopieg chimique nove manique sraub
Nom de la(des)Masse(s) d'eau souterraine:	

<sup>3</sup> L'information se trouve sur le site http://www.eaufrance.fr ou http://www.lesagencesdelcau.fd

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touché	98
Autres:	
1.Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	Oni - viou
Précisez:	
	1.7
2. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire?	Séparatif Unitoire
<u>Autrest</u>	
3. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<u>2011-000</u>
4.Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	Gur-non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant,

Questions relatives aux zones d'assainissement collectifinon collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1.Y a Lil des adaptations de grands secteurs ( ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement.?	(iii)- non
2.Conformément à l'article L'2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schénia descriptif d'assainissement collectif des eaux usécs <sup>5</sup> ?	(Ou)-non
3.Les contrôles des assaintssements non collectifs ont-ils été réalisés  •Sont-ils en cours ot dans quels délais seront-ils réalisés? Ч-5 avv> •Les non-conformités ont-elles été levées ? •Sont-elles en cours d'être levées?	OUI - ION OUI - ION OUI - ION
1.Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assalnissement non collecti?	Out for sans objet Combien :
2, La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224 9 du CGCT ? Si oul, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentle comme dévant accuèillir un zonage ANC ?	out-@
3. Est il próvu d'autres modés de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que finfiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel) ?	(Out) non
Si oul, lesquels :	
4.La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en syrcharge ?  •Par temps sec ?  •Par temps de plule ?  •De façon saisonnière ?	Oul - (non) Oul - (non) Oui - (non) Oui - (non)
1. Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments	(Oui)non

Séparatif : un réseau d'eque usées strictes, voire perfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes Seion le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réséau de distribution d'eau potable

référence réglementaire pour estimer la surcharge :les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites délinles dans l'arrêté préjectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assaintissement)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)? Lesquelles : Anticulation hydraulique / Stockage Jan d'un açmes l	lagunes
Avez-vous l'intention de recliercher une réduction de vos futures consommations énergédques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,)?  Par une cohérence topographique entre les zones collectées?	Oui Iton Oui - non
une change neverant au Mostabaire	

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du clement de recoulement des éaux pluviales et de ruisselle Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
1.Existe t-il des risques où enjeux liés à :  •des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?  •de ruissellement ?  •de mainise de débit ?  •d'imperméabilisation des sols ?	Oui – non Oui – non Oui – non Oui – non	
Lesquels:		
1.Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	Oui - non	
Quelles ont été les reisons de leur mise en place ?  2. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés	Out-non	
2.Avez-vous identitie des secteurs de voire territoire et des territoires innitropries concernes		
par des risques liés aux eaux pliniales ?	St out, fournir st possible une carte.	
3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,)?	Si oul, fournir si possible	
3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux	Si out, fournir si possible une carte. Out – non Si out, fournir si possible	
3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographile, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,)?  4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	Si oui, fournir si possible une carte. Out – non Si oui, fournir si possible une carte,	
3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographile, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,)?  4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	Si oui, fournir si possible une carte. Out – non Si oui, fournir si possible une carte,	
3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existents, limitation du ruissellement,)?  4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?  5. oui, lesquelles ?  5. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse,	Si out, fournir si possible une carte. Out – non Si out, fournir si possible une carte. Out - non	

<sup>2.1.5.0.</sup> Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :1° Supéricure ou égale à 20 ha (A) ;2° Supéricure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (O).

par temps de pluie ?  *Selon quelle fréquence ?	
*Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oul - non
1. Votre commune a t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	.Oui non
2. Avez-vous subi des	
coulées de boues? •glissements de terrain dûs à un phénomène pluvieux?	Oui - non Oui - non
Aprices: - Jussements de reusun one et au buenomene binalenxs	
1. Votre territoire fait-il parti :	
'd'un SAGE en déficit eau ? 'd'une Zone de Répartition des Eaux ?	Oui – non Oui – non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	Oul - non
2.L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (où une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? Des préscriptions ont-clies été proposées ? Si out, lesquelles ?	Oul-non
3.La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	Oui - non
4.Les équipements prévus consommeront is une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	Out - non Out - non

Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi:

Vois pieces et courriers zonts prétedement

ARUMA. Le. ?? jul 2018

RENNES
METROPOLE

B. GUE GUEN.

